

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 avril 2019

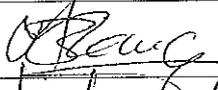
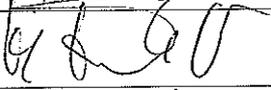
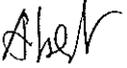
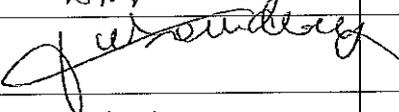
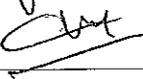
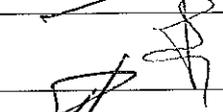
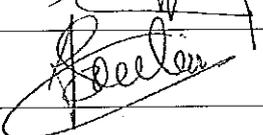
Date de la convocation : 29 mars 2019

Présents : 9

Absents : 1

Procurations : 1

Muriel

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN	Procuration donnée à M ^{me} Muriel BLANC	
COLLOMB ÉRIC		
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE		
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		



N° 13 / 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 5 avril,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Muriel BLANC

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 29 mars 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 11 AVR. 2019

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve les comptes de gestion 2018 dressés par Mme Patricia Dubois, receveur de la Commune :

- Du budget général.

Ceux-ci n'appellent aucune observation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





14/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 5 avril,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Muriel BLANC

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 29 mars 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Affiché le : 11 AVR. 2019

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du compte administratif 2018

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, M. SOULIER François 1^{er} adjoint, est choisi comme président de séance pour présenter le compte administratif 2018.

1. BUDGET COMMUNAL

<u>Section d'investissement :</u>		<u>Section de fonctionnement :</u>	
Total des recettes	214 446.83 €	Total des recettes	548 202.40 €
Total des dépenses	278 099.77 €	Total des dépenses	462 336.66 €
Solde déficitaire	- 63 652.94 €	Solde excédentaire	85 865.74 €
Report solde 2017	124 383.59 €	Report solde 2017 :	95 896.82 €
Report CA EAU 2017 :	- 37 847.26 €		-8 833.72 €
Excédent de clôture	22 883.39 €	Excédent de clôture	85 865.74 €

Résultat cumulé des deux sections : excédent de clôture de 108 749.13 €.

Après la présentation du compte administratif, M. SOULIER François 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

Approuve le compte administratif 2018 dressés par M. le Maire.

Votes :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

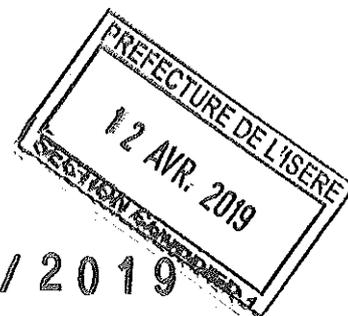
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, *Adjoint*





15 / 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 5 avril,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Muriel BLANC

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 29 mars 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 11 AVR. 2019

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : affectation du résultat du budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2018, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 85 865.74 €.
- un excédent d'investissement de 22 883.39 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 85 865.00€ en section d'investissement (somme arrondie).
- d'affecter l'excédent d'investissement de 22 883.00€ au R001 (somme arrondie).

Ce qui porte le montant de la section investissement à 108 748 €.

Votes :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



[Handwritten signature]



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 5 avril,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Éric COLLOMB, Arlette
DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert
MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :
Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Muriel BLANC

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 29 mars 2019
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 11 AVR. 2019

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire

**OBJET DE LA DELIBERATION : Fiscalité directe locale / Fixation des taux pour
2019 :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de conserver les taux des taxes (habitation, foncière bâtie et taxe foncière non bâtie).

Les taux sont donc fixés de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 13,55 %.
- Taxe foncière bâtie : 28,16 %.
- Taxe foncière non bâtie : 52,98 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille dix-neuf et le 5 avril,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Muriel BLANC

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 29 mars 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 11 AVR. 2019



Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du budget 2019

Monsieur le Maire présente le budget 2019 de la Commune :

1. BUDGET COMMUNAL

• **Section de fonctionnement**

Il est équilibré en dépenses et recettes à 625 211,00€.

• **Section d'investissement**

Il est équilibré en dépenses et recettes à 585 551,00€.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal adopte le budget présenté par Monsieur le Maire.

Votes :

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

№ 18 / 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille dix-neuf et le 5 avril,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Muriel BLANC

Absents : Éric COLLOMB

Date de convocation : 29 mars 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 11 AVR. 2019



Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux de mise en conformité
d'accessibilité du restaurant le Grand Joly et de la salle Communale du Lac
Blanc.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'étude confiée au cabinet d'architecte STUDIO ON pour les missions DCE – MDT (montant de 1940 € HT – 2328 € TTC) afin de permettre de compléter les dossiers de demandes de subvention et de consulter les entreprises.

Les missions DET et AOR sont optionnelles (pour un montant de 5010 € HT – 6012 € TTC)

Elles pourraient être confiées à l'architecte après la prise de décision de la Commune d'engager les travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à la majorité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes :

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,